

## Délibération n°2023-09-085

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

### **Partenariat concernant l'accueil des grands passages estivaux des gens du voyage sur le territoire du Pays de Morlaix – Grands passages 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné  
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole  
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire  
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri  
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia  
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis  
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s)

Mme LE GUERN Marlène

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 27 juin 2023, le conseil communautaire approuvait une convention de partenariat 2023-2025 relative à l'accueil des grands passages estivaux des gens du voyage à l'échelle du Pays de Morlaix à travers laquelle les trois EPCI du Pays (Communauté de Communes Pays de Landivisiau, Haut Léon Communauté et Morlaix Communauté) décident de partager les dépenses d'investissement et de fonctionnement décidées conjointement et concernant l'accueil des grands rassemblements.

A savoir :

- en fonctionnement : les travaux de préparation et d'entretien des terrains et les consommations de fluides et ordures ménagères, forfait d'indemnisation de la commune et du propriétaire du terrain (déduction faite des sommes perçues dans le cadre des protocoles d'occupation des terrains), ressources humaines mobilisées,
- en investissement, dans le cas de l'aménagement d'un terrain pérenne : achat du terrain et travaux d'aménagement.

La clé de répartition des charges financières est fixée sur une base arrondie de la population légale de chacun des signataires :

- 50 % pour Morlaix Communauté (66 532 habitants)
- 25 % pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (33 924 habitants)
- 25 % pour Haut Léon Communauté (32 547 habitants)

Pour l'année 2022, avant la mise en œuvre opérationnelle de la convention 2023-2025, la contribution de la CCPL s'élève à 9 970,30 € pour le financement de grands passages 2022 accueillis sur le site de Langolvas à Morlaix.

Vu la conférence des maires en date du 19 septembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le financement à hauteur de 9 970,30 € au titre de l'année 2022 au profit de Morlaix Communauté pour le financement du coût de fonctionnement de l'aire de grand passage.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,  
Marie Claire HENAFF.

Le Président,  
Henri BILLON.

